

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉVERSEMENT

Autorisation de raccordement et déversement : Le Code de la Santé Publique dans son Article L.1331 10 indique « *Tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par le maire ou (...) par le président de l'établissement public ou du syndicat mixte, après avis délivré par la personne publique en charge du transport et de l'épuration des eaux usées ainsi que du traitement des boues en aval, si cette collectivité est différente (...)* ».

Mme M. (Nom et Prénom du demandeur):

Personne morale représentée par

Nom de l'établissement :

N° RCS et SIRET (14 chiffres):

Code NAF:

Nature de(s) l'activité(s):

L'établissement est une installation classée pour la protection de l'environnement : oui non

Adresse:

Code Postal: Commune:

Téléphone fixe: Téléphone portable:

Courriel:

agissant en sa qualité de propriétaire gérant locataire principal

de l'immeuble situé:

Adresse:

Code Postal: Commune:

Lotissement: Parcelle: Lot n°:

Sollicite une autorisation de déversement de ses eaux usées autres que domestiques.

La signature de la présente déclaration par le demandeur ou son représentant dûment mandaté est la préalable indispensable à l'instruction du dossier d'autorisation de déversement.

Cette demande ne vaut pas accord ou rejet. C'est à l'issue de l'étude démontrant la compatibilité entre les diverses infrastructures d'assainissement et les rejets de l'Établissement que les critères d'acceptation des rejets de l'Établissement pourront être fixés au sein de l'autorisation de raccordement et/ou de la convention de rejet.

VALEURS DE SOUSCRIPTION SOUHAITÉES

Dans le cadre de l'arrêté de raccordement et déversement et éventuellement de la convention spéciale de déversement.

Toutes les substances rejetées par l'établissement y compris les micropolluants devront faire l'objet d'une demande de rejet. Les valeurs de rejet souhaitées dans l'arrêté doivent figurer dans ce tableau.

Chaque point correspond à 1 raccordement au réseau. En cas de raccordement multiple **préciser** l'emplacement et **cocher** le(s) type(s) de rejet (**ND** = non domestique ; **D** = domestique ; **P** = pluvial).

Substances	Point 1		Point 2		Point 3	
	emplacement :		emplacement :		emplacement :	
	ND / D / P		ND / D / P		ND / D / P	
	Concentration maxi d'un échantillon représentatif sur 24h en mg/l	Flux maxi sur 24h en kg/jour	Concentration maxi d'un échantillon représentatif sur 24h en mg/l	Flux maxi sur 24h en kg/jour	Concentration maxi d'un échantillon représentatif sur 24h en mg/l	Flux maxi sur 24h en kg/jour
MES						
DCO						
DBO5						
Ratio DCO/DBO						
Azote global						
Azote Kjeldhal (NTK)						
Phosphore total						
Hydrocarbures totaux						
Sulfures						
Chlorures						
SEH						
Autres substances présentes dans les rejets de l'établissement à ajouter (par exemple métaux, RSDE...), préciser l'unité						

Demande de déversement - 30/05/2024



- Ville et Eurométropole de Strasbourg
- Service de l'eau et de l'assainissement
- 1, parc de l'Étoile - 67076 Strasbourg Cedex - France
- Tél : 03 68 98 51 75
- Courriel : EauAssainissement@strasbourg.eu • www.strasbourg.eu

		Point 1	Point 2	Point 3
Substances	unité	Flux annuel	Flux annuel	Flux annuel
Azote global	kg/an			
Phosphore total	kg/an			

		Maximum	Minimum	Moyen
Température maximum	°C			
pH	/			

		Annuel	Journalier	Horaire
Volume rejeté	m3			

Origine(s) de l'eau consommée :

- réseau public
- pompage nappe
- eaux de pluie
- réutilisation d'eau

Fait à
le

Signature du demandeur

Demande de déversement - 30/05/2024



- Ville et Eurométropole de Strasbourg
- Service de l'eau et de l'assainissement
- 1, parc de l'Étoile - 67076 Strasbourg Cedex - France
- Tél : 03 68 98 51 75
- Courriel : EauAssainissement@strasbourg.eu • www.strasbourg.eu